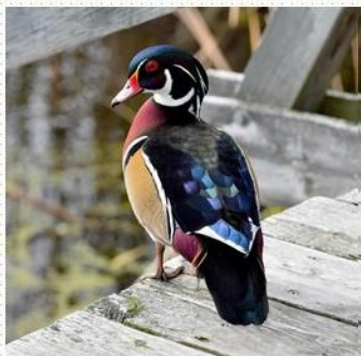




2018

# Mission et mandats de l'escouade des patrouilleurs du CINLB



# Table des matières

Introduction.....	3
Mission de l'escouade des patrouilleurs du CINLB.....	3
Mandats principaux.....	3
Information.....	4
• Informer pour enrichir les connaissances	
• Informer pour voir au respect de la réglementation	
Surveillance.....	5
• Blessures les plus fréquentes au CINLB	
• Quoi faire en cas de blessures ?	
Observation.....	6
• Exemples de situations inhabituelles	
• Quoi faire lors de telles situations ?	
Conclusion.....	7
Annexe 1.....	8
• Informations pratiques	
Annexe 2 .....	9
• Règlementation	

## Introduction

Le présent guide tente de définir la mission ainsi que les 3 principaux mandats de l'escouade de patrouilleurs des sentiers du CINLB.

Des informations pratiques sur le fonctionnement pourront être consultées à l'annexe 1.

Notez que le présent document est sujet à des modifications à la lumière de l'expérience vécue sur le terrain.

## Mission

Agir comme agent de sensibilisation auprès des utilisateurs des sentiers du CINLB par des interventions courtoises d'information et de surveillance, dans le but de préserver la biodiversité tant au niveau de la faune que de la flore.

## Mandats principaux (ISO)

1. Information
2. Surveillance
3. Observation

# 1. Information

## Informer pour enrichir les connaissances

Un des mandats du patrouilleur est d'informer et de répondre aux questions des marcheurs. Les questions pourraient concerner l'historique, la faune et la flore du centre. Le patrouilleur pourra répondre au meilleur de ses connaissances et inviter les marcheurs à lire les panneaux informatifs tout au long des sentiers. Le patrouilleur pourra parfaire ses connaissances lors de conférences thématiques mensuelles.

## Informer pour voir au respect de la réglementation

Le patrouilleur verra également au besoin à informer les marcheurs sur la réglementation en vigueur. On trouvera en annexe (annexe 2) les règlements généraux sur l'accès aux parcs, les règlements municipaux concernant le CINLB ainsi que les règlements propres au CINLB.

## 2. Surveillance

Par souci de veiller à la sécurité et à la santé des marcheurs, le patrouilleur fera preuve de vigilance. Diverses situations pourraient se présenter.

### Blessures les plus fréquentes au CINLB

Fort heureusement, il est plutôt rare que de graves blessures ou accidents surviennent au centre.

Cependant, comme il vaut mieux prévenir que guérir, voici les blessures et les accidents les plus fréquents au centre :

- Morsures, principalement d'écureuils;
- Chutes diverses, sur la glace ou dans le gravier;
- Malaises divers, causés par la chaleur ou des soucis de santé (cœur, pression);
- Piqures d'insectes;
- Allergie à l'herbe à puce;
- Égratignures;
- Intoxication aux plantes (si ingérées)

Il est à noter que bien qu'il n'y ait pas de garde-corps sur l'un des côtés de la passerelle, cela ne représente pas une source potentielle d'accident. Les marcheurs sont portés à être encore plus vigilants et cela permet un plus belle vue sur le marais.

### Quoi faire en cas de blessures ?

1. S'assurer de sa sécurité et de celle des autres marcheurs et garder son calme.
2. S'approcher de la victime, s'identifier comme membre de l'escouade des sentiers du CINLB et lui offrir votre aide.
3. Communiquer la situation à l'accueil dans les plus brefs délais.  
(450-375-3861)
4. Appliquer les techniques et les soins nécessaires, si ayant reçu une formation de secouriste; sinon attendre les directives de l'accueil.

### 3. Observation

Heureusement pour le centre, les actes de vandalisme sont peu courants. Cependant, il arrive tout de même qu'en circulant dans les sentiers, on soit témoin de situations inhabituelles soit de vandalisme ou autres.

#### Exemples de situations inhabituelles :

- Remarquer qu'un panneau d'information a été abimé volontairement;
- Constaté que des branches ou autres végétations tombées encombrent les sentiers;
- Découvrir les braises d'un feu de camp récent;
- Trouver des morceaux de verre ou autres déchets laissant supposer une activité de camping;

#### Quoi faire lors de telles situations ?

Pour aider le centre à conserver son territoire, les rôles des membres de l'escouade des sentiers seront de :

1. Repérer les éléments qui ont été vandalisés;
2. Signaler les situations inhabituelles rencontrées lors d'une marche;
3. Prendre des notes et/ou des photos (au besoin selon la situation);
4. Rapporter les faits recueillis à l'accueil, à l'aide des éléments notés et/ou photographiés;

## **Conclusion** (message au patrouilleur)

Comme mentionné dans l'introduction, le présent document s'inspire des différentes situations qui ont été rencontrées par le personnel du centre au fil du temps.

Cependant, si vous vivez une situation particulière ou si vous voulez ajouter des éléments, ce document est fait pour évoluer dans le temps. Comme vous serez sur le terrain, vous serez les mieux placés pour nous aider à bonifier la formation.

N'oubliez pas qu'en tout temps, vous pouvez obtenir de l'aide ou du soutien des gens à l'accueil, des responsables de l'escouade ou de Madame Laurence Cavitte, responsable du volet éducation au CINLB. Il est aussi important de se rappeler que nul n'est obligé d'intervenir dans une situation qui le rend mal à l'aise. Cependant, en étant patrouilleur bénévole, vos commentaires et observations aideront grandement le Centre à préserver le bien-être des utilisateurs et le calme des lieux.

## ANNEXE 1

### Informations pratiques

#### Bienfaits pour le patrouilleur de l'escouade

- Profiter d'un lieu magnifique pour le contact avec la nature;
- Bouger et garder la forme en s'impliquant dans la communauté et cela à son rythme;
- Sensibiliser par des actions d'information et de surveillance;

#### Description du rôle du patrouilleur comme agent de sensibilisation

- Informer les marcheurs sur l'histoire, la faune et la flore présentes au CINLB. Plusieurs conférences gratuites sont prévues dans l'année. Inviter les marcheurs à lire les panneaux informatifs sur les sentiers et à l'intérieur du Centre.
- Assurer une surveillance dans les sentiers : La Prucheraie, le Marécage et les Ormes (plus rarement la Randonnée), tout en veillant au respect de la réglementation.
- Adopter le SPM (Salutation, Présentation et Motif) pour des interventions courtoises.

#### Identification des patrouilleurs

Le patrouilleur de l'escouade est identifié à l'aide d'un badge ainsi qu'un dossard rouge fournis par le centre. Il peut patrouiller seul ou en petits groupes de deux ou de trois.

#### Fonctionnement : une formule autonome

À son arrivée au pavillon d'accueil du CINLB, le patrouilleur récupère son badge d'identification et revêt le dossard rouge de patrouilleur. Une fois la patrouille terminée, il note son temps ainsi que les commentaires, les observations faites et les suggestions dans le cartable prévu à cette fin.

Un programme incitatif de privilèges est prévu et est en lien direct avec le nombre d'heures de patrouille.

Des rencontres personnalisées et d'accueil des nouveaux membres sont organisées régulièrement. Des patrouilleurs « mentor » pourront les accompagner lors des premières marches. Des rencontres sont fixées tous les 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h à 11h30; c'est l'occasion de partager les expériences vécues sur le terrain. À l'occasion ces rencontres sont précédées d'une conférence.



## ANNEXE 2 (synthèse de la réglementation)

<p><b>Règlements généraux sur l'accès aux parcs</b></p>	<p>Pour conserver une certaine quiétude dans les parcs et dans les rues avoisinantes, le conseil municipal a établi le règlement sur la paix et le bon ordre relativement aux heures de fermeture dans les parcs. Le règlement stipule qu'il est interdit pour toute personne, à moins d'un événement spécial ou d'une activité sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De se trouver dans un parc urbain (tel que le CINLB) entre 22h et 6h</li> <li>• De se trouver dans un parc avec des boissons alcoolisées</li> </ul>
<p><b>Règlements municipaux concernant le CINLB</b></p>	<p><b>Il est interdit à toute personne se trouvant sur le territoire du CINLB :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'avoir en sa possession, de cueillir ou de détruire en tout ou en partie un ou des éléments de la flore, de la faune ou du milieu physique</li> <li>• D'y déposer un animal domestique ou sauvage venant d'un autre territoire</li> <li>• D'y exercer la trappe, la pêche ou la chasse</li> <li>• De sortir des sentiers, des aires de marche ou des chemins prévus à cette fin</li> <li>• De molester, attraper, ou tuer un animal sauvage</li> <li>• De circuler, de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier y incluant une motoneige, une moto et un véhicule tout terrain ailleurs que dans les aires prévues à cet effet</li> <li>• De refuser d'obéir à un ordre donné par un employé du CINLB de quitter le territoire, sur-le-champ</li> <li>• D'utiliser toute embarcation sur les aménagements lacustres dont l'interdiction aux entrées est indiquée par une enseigne</li> <li>• Pour les utilisateurs des pistes cyclables, il est interdit d'en sortir à bicyclette ou en patins à roues alignées pour se diriger dans les sentiers pédestres</li> <li>• De jeter, déposer ou placer des rebuts de toute nature à tout endroit autre que dans les contenants prévus à cet effet</li> <li>• D'uriner ou déféquer à des endroits autres que ceux prévus à cette fin</li> </ul>
<p><b>Règlements propres au CINLB</b></p>	<p><b>Voici donc les règlements en vigueur au centre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les animaux domestiques ne sont pas admis sur le site (y compris sur la piste cyclable), qu'ils soient en laisse ou non</li> <li>• Il est possible de nourrir avec des graines certains oiseaux de la forêt (mésanges, sittelles et pics). Cependant, il est très important de ne pas nourrir les autres animaux en particuliers les canards, les poissons et les écureuils</li> </ul>

## NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....